

> Médecins spécialistes

## Mesure de l'Institut de la pertinence des actes médicaux : modifications à votre entente

L'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) a adopté une nouvelle mesure visant à respecter les exigences de l'entente entre le Secrétariat du Conseil du trésor et votre fédération.

Ainsi, plusieurs services sont abolis dans l'onglet *F – Médecine nucléaire* du *Manuel des médecins spécialistes – Services de laboratoire en établissement*. Consultez la [liste des services abolis](#).

Cette modification entre en vigueur rétroactivement au **19 septembre 2024**.

c. c. : Agences de facturation commerciales

---

#### Courriel et site Web

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels)

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)